



SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mille vingt-six et le 30 avril à 18h15

Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel HUGOU, Président.

		P	A. E.	A.	Procuration à			P	A. E.	A.	Procuration à
HUGOU	Emmanuel	X				HOURS	Brigitte	X			
SCHILLINGER	Martine	X				BREMOND	Martine	X			
BONESSO	Paul	X				IBANEZ	Marion	X			
CAVALLARO	Sylvie		X		M Schillinger	DURBEC	Valérie	X			
CATALDI	Catherine	X				CAVALIER	Jenifer	X			
MASSOUH	Anne	X				LEURQUIN	Bruno	X			
CHAIX	Jacques	X				GUEMENE	Françoise	X			
LANGLOIS	Maryline	X						14	01	00	

Membres en exercice : 15**Présents : 14**

Absents : 01

Dont :Absents excusés ayant donné **procuration** : 01

Absents excusés sans procuration : 00

Autres absents : 00

Secrétaire de séance : Paul BONESSO**Délibération n°2026/04/30/02****Objet : Election à la Vice-Présidence du CCAS**

Selon les dispositions de l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), Le centre communal d'action sociale (CCAS), est administré par un conseil d'administration présidé par le maire.

Dès qu'il est constitué, le conseil d'administration élit en son sein un vice-président qui le préside en l'absence du maire. Il élit également un vice-président délégué, chargé des mêmes fonctions en cas d'empêchement du vice-président.

Selon l'article Article R123-18 du même code, il doit être voté au scrutin secret.

Le maire, Président du CCAS sollicite l'expression des candidatures.

Le maire, Président du CCAS propose la candidature de **Mme Martine SCHILLINGER**.

Seule la candidature de **Mme Martine SCHILLINGER** est formulée.

Sur proposition du Maire, Président du CCAS, deux assesseurs sont désignés à l'unanimité des membres présents :

- M. Jacques CHAIX
- Mme Marion IBANEZ

Une enveloppe ainsi qu'un bulletin de vote sont remis à chaque membre.

Sous le contrôle du Maire, Président de séance et des deux accesseurs désignés, les membres présents du Conseil d'Administration sont invités à voter chacun à leur tour en déposant leur enveloppe au sein de l'urne transparente prévue à cet effet, puis à émarger.

A l'issue du recueil des votes, **15 émargements sont constatés.**

Les accesseurs procèdent au dépouillement.

Les résultats sont les suivants :

Nombre d'enveloppes contenues dans l'urne : **15**

Nombre de bulletins nuls : **0**

Nombre de bulletins blancs : **0**

Nombre de suffrages exprimés : **15**

➤ Suffrages obtenus par **Martine SCHILLINGER : 15**

Seuil de majorité absolue : **8**

Résultats : Mme Martine SCHILLINGER est déclarée élue aux fonctions de Vice-Présidente du CCAS

Fait et délibéré à Saint Julien, les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire,

Le Maire, Président du
CCAS

E. HUGOU



Le secrétaire de séance,

Paul BONESSO